



Province de Québec
MRC des Laurentides
Municipalité de Lac-Supérieur

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2026-684

**MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 2021-629 CONCERNANT LE FONDS DE ROULEMENT DE LA
MUNICIPALITÉ**

Le conseil municipal a adopté à sa séance ordinaire tenue le 7 avril 2026, 2026-684, règlement modifiant le règlement no 2021-629 concernant le fonds de roulement de la Municipalité.

Toute personne intéressée peut consulter le règlement no 2026-684 au bureau administratif de la Municipalité, situé au 1281, chemin du Lac Supérieur, Lac-Supérieur, durant les heures normales de bureau.

DONNÉ À LAC-SUPÉRIEUR CE 9^e jour d'avril 2026.

Original signé

Anne-Marie Charron
DGA et greffière-trésorière adjointe par intérim